

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE
LA FORÊT**

**MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET

Paris, le 25 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hausse de la TVA sur les centres équestres à compter du 1^{er} janvier 2014

Les représentants des professionnels bientôt reçus par Bercy, le ministère de l'Agriculture et le ministère des Sports

Afin d'éviter une nouvelle condamnation par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), le Gouvernement a été contraint de mettre fin, à partir du 1^{er} janvier 2014, au taux réduit de TVA pour les activités des centres équestres, taux qui passera de 7 % à 20 %.

Une première condamnation en date du 8 mars 2012 avait contraint la France à faire passer au taux plein de TVA, dès le 1^{er} janvier 2013, la plupart des prestations et transactions dans la filière équine.

Toutefois, contestant l'interprétation par la Commission européenne de ce premier jugement de la Cour, la France avait décidé de conserver un taux réduit pour les activités des centres équestres.

L'annonce de la saisine imminente par la Commission de la CJUE pour « manquement sur manquement », assortie d'une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros et de lourdes astreintes journalières a conduit le Gouvernement à se mettre en conformité dans les meilleurs délais.

Les Cabinets de Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, recevront lundi 28 octobre la Fédération française d'équitation et des professionnels des centres équestres.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74
Service de presse de Valérie FOURNEYRON – Tél. : 01 40 45 90 42
Service de presse de Bernard CAZENEUVE – Tél : 01 53 18 43 08
